

SENLECQUES



Communauté de Communes
de Desvres-Samer



PLAN
LOCAL
D'URBANISME
intercommunal

Vu pour être annexé
à la délibération
du Conseil
Communal
du 14 novembre 2019

Le Président,
Claude PRUD'HOMME

**PLAN
REGLEMENTAIRE
D25
SUP - IOD**

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
SENLECQUES

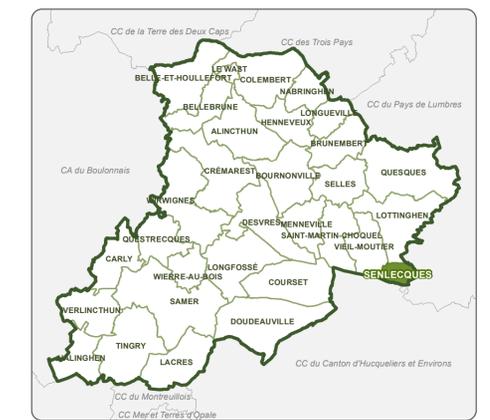


BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code
de l'Urbanisme)

APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)



SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

- Servitudes de passage**
- INT1 - Cimetière
 - INT1 - Périmètre de protection
- Servitudes d'alignement**
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- Servitudes d'abord ou de voisinage**
- INT1 - Cimetière
 - INT1 - Périmètre de protection
- Servitudes de classement et de protection**
- Installation sportive
 - JS1 - Enceinte
 - PT1 - Centre de réception
 - PT2 - zone de protection
- Informations et obligations diverses**
- EP - Edifice à valeur patrimoniale
- Habillage du cadastre**
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
 - Bâtiments
 - Parcellaire
 - Surface en eau
 - Terrain de Sport
 - Limite de commune



Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD Parcellaire® 2018, DDTM 62 2018, ©DREAL Nord-Pas de Calais, BDCO 2019